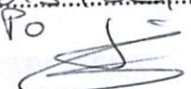


# REGLEMENT PARTICULIER COUPE DE France DES CIRCUITS DE PAU-ARNOS

*Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.*

L'Association Sportive Automobile ASAC BASCO-BEARNAIS  
 Nom de l'épreuve Coupe de France des Circuits  
 Circuit PAU-ARNOS  
 Date de l'épreuve : 13-14 Avril 2019 nombre de jours 2  
 Niveau de l'épreuve REGIONALE à participation Étrangère autorisée

**F. F. S. A.**  
 PERMIS D'ORGANISATION  
 N° ..... 214 .....  
 DATE ..... 15/03/2019 .....  


Permis d'organisation n° ..... délivré le .....

## ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

### 1.1P. OFFICIELS

#### Collège des Commissaires Sportifs :

Président :

M René-Jean HULOT ..... licence n° 7288/1003 .....

Membres :

M Patrick VALIBOUZE ..... licence n° 170664/1003 .....

Mme Lauren MARCHAND ..... licence n° 168394/1003 .....

#### Directeurs de Course :

M Philippe CHOLET ..... licence n° 7649/1003 .....

M Christian GROLLEAU ..... licence n° 8049/1003 .....

M ..... licence n° .....

#### Directeurs de Course Adjoints :

M Gérard BONNET ..... licence n° .....

M Jean BEGARIE ..... licence n° .....

#### Directeurs de Course Assistants

M Eric PERRIN ..... licence N° 29996/1003

M Michel PELISSIE ..... licence N° 147969/1003

M Dominique PAINVIN ..... licence N° 7706/1003

M Philippe SEMPERE ..... licence N°

#### Commissaires Techniques :

M Yvon JOURNAUX ..... licence n°

M Gérard DABADIE ..... licence n° 10602/1003 .....

#### Commissaire responsable du Parc Fermé et Prégrille

M Bruno BORDENAVE HOUSSAT ..... licence n° 35441/1003 .....

Médecin Chef : Docteur Pierre GAILLARD

**Commissaire délégué à la sécurité :**

M Luc DESCLAUX ..... licence n° 13302/1003 .....

**Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents :**

Mme Christine DABADIE ..... licence n° 7679/1003 .....

Mme Hélène SEMPÈRE ..... licence n° .....

**Pilotes du /des safetycar : Répartition à l'appréciation du Directeur de Course**

M ..... licence n° .....

M ..... licence n° .....

**Chronométrage :**

Responsable : M A DESIGNER

Chargé de Presse A DESIGNER

**1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD**

Horaires détaillés en annexe.

**1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)**

Vérifications administratives et techniques le 13/04/2019 de 08h00 à 12h00

**ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

**ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

**3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)**

Les engagements seront reçus jusqu'au **8 AVRIL 2019**

à l'adresse suivante : ASAC BASCO-BEARNAIS

1 Bd Aragon – 64000 PAU

Montant des frais de participation : 320 €. Par voiture. Si double monte, 200 € par pilote

**ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes : **BERLINES (N/FN, A/FA, GT) – Sport Prototypes – Monoplaces – TWIN'CUP – HTCC – SILOUHETTES**

**ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Publicité obligatoire (par catégorie) : non

Publicité facultative (par catégorie) : non

**ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Le circuit de PAU-ARNOS bénéficie d'une licence de parcours n° 018.....  
valable jusqu'au 14/04/2021....

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Longueur du circuit : 3030 mètres .....

Pole : à droite .....

Nombre de voitures admises :

	aux essais :	en course :
BERLINES GT	: 48	40
<b>Sport Proto</b>	<b>39</b>	<b>32</b>
MONOPLACES	: 39	32
TWIN CUP	: 66	60

Panneau officiel d'affichage : Il sera situé dans la tour de contrôle

Salle de briefing : Il se déroulera dans la salle de l'Ecole de Pilotage, en bout des stands.

Parc fermé : Il se situera à l'arrière du Hall Technique

## ARTICLE 10P. PRIX

Remise de trophées par groupe.

Pas de remise de prix pécuniaire.

## ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

### 11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste **Conforme à l'arrêté d'homologation du circuit**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité 2 extincteurs 9 Kgs Poudre par poste

Nombre de commissaires de piste\*, lors de chaque manche\*\* **2 commissaires par poste au minimum**

\*Le nombre de commissaires de stands n'est pas inclus dans cet effectif.

### 11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents Deux

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation  oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges  oui

